THÔNES
Cœur des Vallées

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 074-217402809-20250703-CM25075-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Stéphane FAURE-HUDRY, Mme Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	**26 juin 2025**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**25**

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/075 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire rappelle que le budget de la Commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile. Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement au Conseil municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte des réajustements concernant la consommation des crédits budgétaires.

Il précise également que ce projet de décision modificative n°1 a été examiné lors de la commission Finances du 16 juin 2025.

Cette décision modificative n°1 permet de prendre en compte les frais importants de réparations et entretiens des canalisations dans la section Fonctionnement, au détriment des dépenses d'investissement.

Cette décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à somme nulle et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de - 30 000,00 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 074-217402809-20250703-CM25075-DE

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
23-23152	Gros travaux sur réseaux d'assainissement	-30 000,00 €	
021-021	Virement de la section d'exploitation		-30 000,00 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**-30 000,00 €**	**-30 000,00 €**

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
011-61523	Entretien et réparation des réseaux	30 000,00 €	
023-023	Virement à la section d'investissement	-30 000,00 €	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement telle que proposée par les mouvements inscris dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 8 juillet 2025

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 10 JUIL. 2025 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 11 JUIL. 2025 .

THÔNES, le 11 JUIL. 2025

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET